À propos

Le secteur public (administrations, établissements/entreprises publics, collectivités territoriales, etc.) produit une grande quantité d'informations qui sont potentiellement réutilisables (données ouvertes ou « Open data ») par les usagers. Ces informations, multiples et variées, couvrent aussi bien les domaines à caractère politique, économique, sociale, démographique, météorologique ou touristique susceptibles de contribuer à l'amélioration des services rendus aux usagers et au développement de l'économie numérique en créant de nouveaux services innovants.

En effet, ces données constituent un patrimoine immatériel qui peut être mis en valeur pour les différents utilisateurs :

Les chercheurs qui peuvent y trouver matière à nourrir leurs travaux et expériences ;

Les développeurs qui peuvent créer des services innovants utilisant ces données ;

Les citoyens et journalistes qui y trouvent des informations brutes ; Les entreprises qui peuvent fournir une valeur ajoutée à ces données, et ainsi créer de l'emploi et de la richesse.

L'Open Data consiste à exposer, en accès libre et gratuit, des données produites par les organismes et institutions concernés au niveau du portail national des données ouvertes et/ou les portails de ces organismes et institutions en utilisant des formats ouverts, standards et documentés pour faciliter l'exploitation et la réutilisation de ces données.

L'objectif principal de l'ouverture des données consiste à :

Renforcer la transparence et l'ouverture au niveau de l'Administration (administrations, établissements et entreprises publics, collectivités territoriales, etc.) ;

Faciliter l'accès aux données publiques par les citoyens, les entreprises, etc.;

Proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale et créer de la valeur économique pour les entreprises.

Le Maroc s'est inscrit, lors des dernières années, dans le mouvement Open Data, et a fourni des efforts pour garantir l'émergence d'un écosystème digital, particulièrement celui lié à l'Open Data, et assurer son développement en vue de faire bénéficier à la fois l'administration, l'entreprise et le citoyen des retombées positives y afférentes.

Ainsi, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'étude ODRA (Open Data Readiness Assessment) sur le développement de l'Open Data au Maroc, qui recommande l'adoption d'une plateforme nationale commune de données ouvertes tout en laissant la possibilité aux organismes et institutions qui le souhaitent de mettre en place leur propre portail, l'Agence de Développement du Digital (ADD) a lancé une nouvelle version du portail national des données ouvertes www.data.gov.ma, et ce, en vue de maximiser l'impact de l'ouverture et le partage des données publiques à l'échelle nationale et de promouvoir la transparence de l'Administration vis-à-vis des usagers (citoyens et entreprises).

Cette initiative s'inscrit également dans le cadre de l'exécution des engagements du Maroc en matière de Gouvernement Ouvert, notamment l'engagement relatif au renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes, dont la mise en œuvre est coordonnée par l'ADD.

Les données collectées et publiées au niveau du portail proviennent principalement des administrations, établissements et entreprises publics, et collectivités territoriales :

Données issues d'enquêtes / collectes ; Statistiques et indicateurs publics ;

Données de localisation des infrastructures gérées par ces organismes et institutions ;

Données composant les référentiels maintenus par ces organismes et institutions.

Le portail www.data.gov.ma, qui a été initialement lancé en 2011 par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Numérique, est actuellement géré par l'Agence de Développement du Digital.

Dans le but de promouvoir l'Open Data et maximiser l'impact de l'ouverture des données publiques à l'échelle nationale, le Maroc a instauré un système de gouvernance pour garantir l'émergence d'un écosystème Open Data et assurer son développement en vue de faire bénéficier à la fois l'administration, l'entreprise et le citoyen des retombées positives y afférents. Ce système de gouvernance s'articule principalement sur trois composantes : un Comité de Pilotage national de l'Open Data, l'Agence de Développement du Digital, et l'ensemble des organismes et institutions publics concernés.

Comité de Pilotage national de l'Open Data :

Un Comité de Pilotage dédié à l'Open Data a été mis en place en décembre 2019 pour superviser et veiller à la mise en œuvre du chantier Open Data au niveau national.

Le Comité de Pilotage a comme principales missions :

Le pilotage et la supervision de la mise en œuvre du chantier Open Data à 1^\prime échelle nationale ;

L'accompagnement de toutes les initiatives des organismes et institutions publics concernés relatives à l'ouverture des données publiques ; La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes ;

Le suivi et l'évaluation des performances de la mise en œuvre du plan d'actions Open Data.

Ce Comité est actuellement composé de :

Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication (Département de la Communication); Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration; Haut-Commissariat au Plan;

Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption ;

Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ; Agence de Développement du Digital.

Ce Comité peut s'adjoindre la participation de tout organisme, institution ou acteur expert en la matière, qui peut enrichir ses travaux par du contenu ou une expérience réussie.

Agence de Développement du Digital:

Le Comité de Pilotage Open Data est coordonné par l'Agence de Développement du Digital, en tant qu'entité chargée de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digital et de promouvoir des outils numériques et le développement de leur usage auprès des usagers.

L'ADD se charge également du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions national Open Data et de la gestion du portail national des données ouvertes.

Organismes et institutions publics :

Les organismes et institutions du secteur public jouent un rôle important dans le chantier Open Data en tant que producteurs de données publiques. Ces organismes créent, récoltent, gèrent et utilisent depuis longtemps une grande variété de données, d'informations et de documents couvrant les différents domaines.

En vue d'améliorer la gestion (collecte et mise à jour, centralisation, validation, utilisation, partage et publication) des données produites par ces organismes et institutions, des Responsables Open Data (ROD) et des Gestionnaires de Données (GdD) sont désignés au sein de ces entités.

Le rôle principal du ROD est de mettre en œuvre la conduite du changement de sa structure. En particulier, il s'agit de :

Créer une dynamique et une émulation au sein de sa structure autour des données ouvertes ;

Coordonner les activités de gestion et de publication de données ouvertes de sa structure;

Créer une dynamique et une synergie avec les réutilisateurs des données ouvertes;

Suivre, évaluer et contrôler les activités Open Data au sein de sa structure;

Coordonner la publication des données sous format ouvert et sur le portail national et/ou le portail de l'organisme;

Promouvoir les recommandations du Comité de Pilotage (utilisation de nomenclatures, de licences, de portail, etc.).

Le GdD est l'acteur technique clé de la publication de données. Il est notamment en charge de :

La préparation et la publication des données qu'il gère et qui peuvent être publiées dans le cadre de l'ouverture des données publiques; La coordination directe avec les réutilisateurs et l'interaction avec eux sur les analyses de données ou les corrections d'erreurs potentielles.

Groupes de Travail thématiques :

En vue de mettre en œuvre un ensemble d'activités essentielles pour relever les différents enjeux et défis liés à l'Open Data au niveau national, le Comité de Pilotage Open Data a mis en place, un certain nombre de groupes de travail jugés prioritaires pour le développement de l'Open Data au niveau national. Il s'agit des groupes de travail suivants :

4.1 Groupe de travail dédié à l'inventaire de données :

Missions :

Le recensement complet des sources de données, avec la liste des administrations responsables, la périodicité et les modalités de collecte et de mise à jour pour chaque jeu de données;
L'élaboration d'un inventaire de données pour toutes les administrations selon les standards internationaux;

La gestion et la maintenance de l'inventaire de données. Composition actuelle:

Ministère de l'Economie et des Finances;
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale;
Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de
l'Administration;
Ministère de l'Equipement et de l'Eau;
Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information;
Haut-Commissariat au Plan;
Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la
Corruption;
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications;
Archives du Maroc;
Agence de Développement du Digital.

4.2 Groupe de travail dédié aux référentiels de données :

Missions :

L'identification des référentiels importants à développer (référentiel des noms géographiques, adresses, nomenclature des activités, etc.); L'élaboration des référentiels de données communs; La mise à jour périodique des référentiels de données communs; La définition du niveau d'applicabilité des référentiels par les administrations.

```
Composition actuelle:
Ministère de l'Economie et des Finances ;
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale;
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural
et des Eaux et Forêts / Département de l'Agriculture;
Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de
l'Administration;
Ministère de l'Equipement et de l'Eau;
Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
Haut-Commissariat au Plan ;
Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la
Corruption ;
Administration de la Douane et des Impôts Indirects;
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ;
Institut Marocain de Normalisation ;
Poste Maroc ;
Agence de Développement du Digital.
4.3 Groupe de travail dédié aux standards techniques :
Missions :
L'identification des standards techniques (format, métadonnées, etc.) à
mettre en place pour la publication des données ouvertes, et ce, selon
les principes internationaux de l'Open Data;
La formulation des recommandations relatives au degré de désagrégation
des données à publier.
Composition actuelle:
Ministère de l'Economie et des Finances;
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale;
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural
et des Eaux et Forêts / Département de l'Agriculture;
Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de
l'Administration;
Ministère de l'Equipement et de l'Eau;
Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information;
Institut Marocain de Normalisation;
Agence de Développement du Digital.
4.4 Groupe de travail dédié à la communication, sensibilisation et
formation :
Missions :
L'élaboration et l'exécution d'un plan de communication adapté aux
différentes cibles de l'Open Data (acteurs publics, privés, société
civile, ...);
```

Préparation des ateliers de sensibilisation au profit de l'ensemble des

parties prenantes et bénéficiaires de l'Open Data ;

Elaboration et exécution d'un plan de formation pour le développement des capacités sur l'Open Data au profit des fonctionnaires concernés des différentes administrations.

Composition actuelle :

Ministère de l'Economie et des Finances;
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale;
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts / Département de l'Agriculture;
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication / Département de la Communication;
Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration;
Administration de la Douane et des Impôts Indirects;
Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption;
Agence de Développement du Digital.
Contexte:

Le Maroc s'est engagé, ces dernières années, dans sa transformation économique et sociale à travers l'amélioration de la transparence du gouvernement, la modernisation de l'administration publique et le développement de l'entreprenariat et l'innovation numérique du secteur privé. Ces priorités stratégiques ont été développées notamment dans le Plan quinquennal 2017-2021 du gouvernement, et précisées davantage dans le cadre de la Stratégie « Maroc Digital », le Plan national de la réforme de l'administration 2018-2021, les Plans d'action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert 2018-2020 et 2021-2023, et le Rapport du nouveau modèle de développement.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une initiative Open Data constitue un levier important pour dynamiser et compléter les efforts de l'administration au service de cette transformation.

A ce titre, et tenant compte des mesures entreprises par les différents acteurs concernés, l'Agence de Développement du Digital a réalisé en 2020, en partenariat avec la Banque Mondiale, et en concertation avec les organismes concernés, une étude portant sur le développement de l'Open data (Open Data Readiness Assessment), visant à élaborer un plan d'actions pour maximiser l'impact de ces données dans notre pays.

A l'issue de cette étude, un certain nombre de recommandations ont été tirées et qui se sont concentrées dans un plan d'actions (actions à court, moyen et long terme). Ces actions ont pour but de maximiser l'impact de l'ouverture des données publiques au Maroc et de mettre en place les conditions requises capables de relever les différents enjeux d'avenir en matière d'Open data.

Les dites actions sont réparties autour de 4 volets : Juridique et Réglementaire, Technique et Processus, Organisationnel et Gouvernance, Usage et Réutilisation des donnés.

Actions à court terme:

Déclaration publique du Gouvernement concernant le chantier Open Data.

Elargissement du Comité de Pilotage national de l'Open Data.

Définition des critères de suivi et évaluation des performances du

chantier Open Data globalement et des administrations individuellement.

Renforcement et développement du cadre juridique relatif à l'ouverture et à la classification des données publiques.

Création d'un poste de Responsable des Données (RDD) au niveau de chaque organisme.

Sensibilisation et renforcement des capacités sur l'Open Data et la publication sur un portail de données ouvertes au sein des ministères et établissements publics.

Développement des manuels de procédures nécessaires.

Mise en place d'un appui technique au profit des institutions et organismes publics concernés.

Mise en place d'une catégorie « Open Data » dans le cadre du prix national de l'administration électronique « E-mtiaz ».

Mise en place d'un inventaire de données publiques.

Mise en place de référentiels de données communs.

Développement de cas d'usages des données.

Création d'un processus de concertation et de dialogue et d'échange entre le COPIL et les acteurs non-gouvernementaux.

Organisation d'événements type « hackathons » pour la réutilisation des données ouvertes.

Mise en place d'un mécanisme de requête de jeux de données en ligne. Conception du deuxième plan d'action national de l'OGP autour de l'Open Data.

Allocation des ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en oeuvre du chantier.

Identification des bailleurs ou des projets en cours pouvant financer certaines actions du plan d'actions.

Mise en place d'un standard de métadonnées.

Actions à moyen terme:

Etude d'impact de l'initiative Open Data.

Généralisation de l'initiative à tous les ministères, établissements publics et collectivités territoriales.

Création d'un poste d'Administrateur Général des Données (AGD).

Mise en place de processus automatisés de publication des jeux de données au sein des administrations.

Mise en place de programmes et/ou d'appel à projets pour mettre à contribution les acteurs de l'innovation ou de la recherche au service de l'administration sur des technologies de pointe (intelligence artificielle, big data) associées aux données ouvertes.

Actions à long terme:

Transformation du Comité de Pilotage en une structure pérenne.

Mise en place de cursus universitaires sur la gestion de données et $1'{\,}^{\prime}{\,}$ Open Data.

Renforcement des capacités internes des organisations de la société civile.

Mise en place d'une structure pérenne de renforcement des capacités des acteurs non-étatiques et de coordination de ces mêmes acteurs. Licence de réutilisation des données

Afin de déterminer les droits et les devoirs des réutilisateurs, le portail Open Data a adopté une licence type, que vous validez en téléchargeant les données mises à disposition sur ce site.

Cette licence a été adaptée de la licence ODbL (Open Database Licence) de l'Open Knowledge Foundation

Résumé de la licence

Attention : ce résumé n'est pas un contrat de licence en soit mais uniquement un élément informatif, seul le texte complet du contrat de licence fait foi.

Vous êtes libres :

De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données. De créer : produire des créations à partir de cette base de données. D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Aussi longtemps que :

Vous mentionnez la paternité : Vous devez mentionnez la source de la base de données pour toute utilisation publique de la base de données, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données originaire.

Vous partagez aux conditions identiques : si vous utilisez publiquement une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, vous devez aussi offrir cette base de données adaptée selon les termes de la licence ODbL.

Gardez ouvert : si vous redistribuez la base de données, ou une version modifiée de celle-ci, alors vous ne pouvez utiliser de mesure technique restreignant la création que si vous distribuez aussi une version sans ces restrictions.

Le terme Open Data ou données ouvertes couvrent les données que n'importe qui peut librement accéder, utiliser, modifier et partager à toutes fins, sous réserve, tout au plus, d'exigences qui préservent la provenance et l'ouverture.

L'Open Government Data (Les données ouvertes gouvernementales) consiste à rendre les données gouvernementales largement accessibles et réutilisables par les humains et les machines, sans aucune contrainte technique ou légale.

Les principales caractéristiques des données ouvertes sont :

Le format : les jeux de données ouvertes sont publiés dans un format techniquement ouvert, qui est format non-propriétaire et exploitable par un programme informatique (par exemple csv versus Excel ou txt versus PDF) ;

La licence : les jeux de données sont publiés avec une licence dite ouverte (conditions d'utilisation) qui permet la réutilisation des informations à des fins commerciales et non commerciales.

Les données ouvertes que les gouvernements publient respectent les exigences de confidentialité et de sécurité. Cela signifie que toute donnée personnellement identifiable ou donnée relative à la sûreté de l'État, à la défense nationale ou à la vie privée des individus n'est pas divulguée. Les ensembles de données qui incluent des informations personnellement identifiables peuvent être publiées après anonymisation ou lorsqu'il s'agit d'informations de nature publique.

Les jeux de données qui sont typiquement publiés comprennent notamment : Les données statistiques ; les données budgétaires ; les données de localisation et d'information sur les services publics (écoles, hôpitaux, etc.) ; etc.

En termes de publication, les gouvernements en général coordonnent et publient les données de plusieurs organismes et institutions via un portail central. Un portail de données ouvertes est conçu pour héberger des jeux de données ouvertes ayant des caractéristiques différentes (format, licence); et des documents habituellement publiés sur les sites Web institutionnels. Il a pour objectif de faciliter la recherche, l'exploitation et la réutilisation des données par les utilisateurs alors qu'un site Web est orienté comme véhicule de partage d'information avec les citoyens.

L'ouverture des données (Open Data) vise à encourager la réutilisation des données au-delà de leur utilisation première par l'Administration. En utilisant, directement ou via des applications, des données publiées sur la plateforme data.gov.ma, on peut par exemple :

Répondre à des questions ;

Prendre des décisions, pour soi, sa commune, son association ou son entreprise;

Bénéficier de services utiles au quotidien pour se déplacer, éviter le gaspillage alimentaire, connaître les services publics à proximité de son domicile, etc.

Encourager la transparence démocratique des institutions et des élus, par exemple : connaître l'utilisation de la réserve parlementaire, les budgets de l'Etat et des collectivités territorielles, etc. Le portail Data.gov.ma s'adresse :

Aux producteurs de données qui souhaitent les publier dans des formats ouverts et réutilisables ;

Aux réutilisateurs qui peuvent référencer leurs réalisations, qu'il s'agisse d'un article, d'une visualisation de données ou d'une application ;

A tout citoyen, association ou entreprise, qui peut ainsi découvrir et utiliser des données.

Dans le cadre de leur mission de service publique, de nombreux organismes et institutions collectent et conservent des données de nature très

diverse. L'Etat dispose ainsi d'un nombre considérable de données non sensibles telles que:

Des données géo-spatiales dans des domaines différents: points adresse, cadastre, topographie, tourisme, aménagement du territoire, agriculture, etc.

Des données environnementales : météorologie, qualité de l'eau, consommation d'énergie, etc.

Des rapports d'activité, enquêtes, etc.

Des données statistiques : données démographiques, micro-économiques et macro-économiques, etc.

Les données à caractère personnel et celles dont la publication contrevient à la loi n°31.13 relative au droit d'accès à l'information ne sont pas publiées sur le portail.

L'objectif principal d'une initiative Open Data est de générer un impact économique et social important pour le pays.

Les bénéficiaires directs et indirects de l'ouverture des données sont nombreux :

Les structures publiques : Les premiers bénéficiaires de l'ouverture des données publiques sont les structures publiques elles-mêmes pour deux raisons principales :

Elles peuvent accéder aux données des autres structures de façon simple et sans barrière administrative, ce qui facilite l'exploitation de ces données et la coordination de l'action publique entre différentes administrations.

La mise en place de l'Open Data les pousse à instaurer des processus robustes de gestion de données qui, d'une part, améliore la qualité des données, et d'autre part, facilite leur exploitation pour la prise de décision et la mesure de l'efficacité des politiques publiques. Les acteurs de l'innovation : L'accès à des données publiques, notamment

Les acteurs de l'innovation : L'accès à des données publiques, notamment des données géospatiales permettent aux acteurs de l'innovation de concevoir et proposer des services innovants.

Le secteur privé : Les données publiques ouvertes sont une opportunité majeure pour le secteur privé, que ce soit pour améliorer l'efficacité de leurs activités comme les études de marché, et les prospections, ou pour créer de nouveaux services.

La société civile : Un des enjeux de l'Open Data est l'amélioration de la transparence de l'Administration. Grâce aux données ouvertes, les organisations de la société civile, en particulier celles qui travaillent dans ce domaine, peuvent facilement mener leurs investigations. Pour celles qui travaillent dans des secteurs spécifiques (par exemple emploi, santé…), elles peuvent trouver des données qui permettent d'orienter leurs activités.

Le secteur académique et universitaire : L'ouverture des données publiques est un moteur essentiel pour la recherche universitaire. La mise à disposition de données permet aux chercheurs de conduire des recherches très précises (études sociales, économiques...) grâce aux données publiées.

Les médias : L'émergence de l'Open Data dans le monde a permis également la création d'un nouveau type de journalisme, appelé Data journalisme, ou journalisme des données, où des journalistes exploitent et analysent des données ouvertes pour développer leurs articles et informer le public. De

façon général, l'Open Data est un outil essentiel pour les journalistes d'investigations, et une opportunité de développer et améliorer la technicité des journalistes, et les contenus média.

Les citoyens : Les citoyens sont généralement des bénéficiaires indirects de l'ouverture des données. L'Open Data leur permet d'accéder à des services innovants grâce au travail des acteurs de l'innovation, leur permet d'être mieux informer de la gestion des affaires publiques grâce aux organisations de la société civile et aux médias, et leur permet plus généralement de participer plus activement dans la vie démocratique de leur pays.

Une licence décrit les conditions d'utilisation d'un jeu de donnée et a pour but de favoriser le partage d'informations et la protection des utilisateurs potentiels.

Elle vise trois objectifs principaux :

Définir les droits d'utilisation inhérents à l'ouverture de ses données. Protéger les producteurs de données contre tout dommage direct ou indirect à leurs utilisations.

Empêcher leur utilisation pouvant porter préjudice à autrui.

Les thèmes possibles sont: agriculture, assurance, cartographie, culture, economie et finance, education, emploi, equipement, habitat et urbanisme, it & télécoms, justice, média, normalisation, pêche maritime, recherche et développement, santé, société, tourisme, transparence.

Les producteurs sont : ADD, Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa, Agence Urbaine Safi - Youssoufia, ANRT, Archives du Maroc, Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, Bank Al-Maghrib, Centre Régional d'Investissement Drâa Tafilalet, Centre Régional d'Investissement Souss Massa, Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Région Marrakech - Safi (CCISRMS), CMR, CNOPS, CNSS, Département de l'Agriculture, Département de la Pêche Maritime, Fondation Nationale des Musées, HCP, IMANOR, INPPLC, MAECAMRE, MATNUHPV, MEF, MENPS, MESRSI, MIC, MIEPEEC, Ministère de l'Equipement et de l'Eau, MJ, MJCC, MSPS, MTAESS, MTNRA, Parlement, Poste Maroc, Région Béni Mellal-Khénifra, Région Souss Massa, Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, SOREAD 2M.